

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent

Nous rappelons la principale promesse de la campagne de notre maire : « **Ne pas augmenter les impôts !** »
Encore récemment, l'adjoint aux finances déclarait publiquement « *[...]Le respect de nos engagements depuis 2014 en particulier sur la non-augmentation des impôts locaux, même si malheureusement d'autres voix se plaisent à déformer grossièrement cette réalité.* »

Lors de la dernière réunion du conseil, le maire nous a demandé de reconduire un taux, certes inchangé, mais sur une base locative qui progresse de plus de 7 % cette année (14,3 % depuis 2020).

La communication de la politique fiscale est en trompe l'œil car seule la stabilité du taux foncier bâti est communiquée. Les arguments nous les connaissons : « Ce n'est pas nous. », « C'est l'ancienne majorité », « L'opposition ne comprend rien », « C'est l'état. », « Je ne peux rien changer », ...

Notre groupe a demandé de compenser la hausse de 2023 **en baissant le taux foncier bâti à 34,95%**.

Seuls, nous avons voté contre le taux de 37,41 % proposé par le maire. **La majorité élue a validé votre augmentation d'impôt.** S.Drappier, I.Décobecq & L.Baisier – Elus d'un Nouvel Horizon pour Lecelles